

Réunion du 20 mars 2017

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
de la COMMUNAUTE de COMMUNES de LACQ-ORTHEZ**

Nombre de conseillers en exercice : 96

Nombre de présents : 79

Nombre de votants : 87

L'an deux mille dix-sept, le vingt mars à dix-huit heures, le conseil de la communauté de communes de Lacq-Orthez, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire au siège de la communauté à Mourenx sous la présidence de M. Jacques CASSIAU-HAURIE.

ETAIENT PRESENTS : Mmes et MM. Guy LAFFITTE, Jean-Pierre CAZALERE, André CASSOU, Alain PEDEGERT, Philippe GARCIA, Alice BENAVENTE, Jean-Marie BERGERET-TERCQ, Lucien PRAT, Guy PEMARTIN, Bénédicte ALCETEGARAY, David CRABOS, Jacques CASSIAU-HAURIE, Patrick TASSERIE, Jean-Bernard PRAT, Mathias DUCAMIN, Maryse PAYBOU, Jean-Marie PINON, Henri POUSTIS, Nadia GRAMMONTIN, Michel DARETTE, Michel BARBE, Patrick GALOPIN, Louis COSTEDOAT, Daniel BOULIN, Dominique TOUYA, Jean-Simon LEBLANC, Jean-Jacques TEIXEIRA, Paul MONTAUT, Didier REY, Jean-Pierre DUBREUIL, Gérard PALOUMET, Aline LANGLES, Francis LARROQUE, Albert LASSERRE-BISCONTE, Georges TROUILHET, Régis CASSAROUME, Delia MATA-CIAMPOLI, Pierre MUCHADA, Valérie PEYROUS, Véronique REMY, Michel CAMDESSUS, Encarnacion CANTON, Corinne CARRIAT, Bruno CIOSSSE, Patrice LAURENT, Jeanne LUGA, François MATEOS, Sylvie MOUSQUES dit CABANOT, Jean-Luc MARTIN, Bernard CAZENAVE, Yves DARRIGRAND, Pierrette DOMBLIDES, Philippe GAUDET, Emmanuel HANON, Marc CAUHAPE, Jacqueline LACLAU-PECHINE, Claire-Lise LAFOURCADE, Dominique LALANNE, Valérie MARQUEHOSSE, Bernard MELIANDE, Marie-Luce MUSEL, Patrick PEYRE-POUTOU, Bernadette PRADA, Jean-Marc TERRASSE, Bernard TURPAIN, Thierry LAFFITTE, René LACABE, Michel LABOURDETTE, Jean LABASTE, Pierre LAFARGUE, Franck VIREBAYRE-GASTON, Francis GRINET, Alain BOUCHECAREILH, Jean-Claude MORERE, Gérard DUCOS, Maïthé MIRASSOU, Christian LÉCHIT, Francis LAYUS et Philippe ARRIAU

formant la majorité des membres en exercice.

ETAIENT EXCUSES OU ABSENTS : Mmes et MM. Madeleine BROLESE (pouvoir à M. Philippe GARCIA), Frédéric LAVIELLE, Axelle MARCHET (pouvoir à Mme Alice BENAVENTE), Michel LAURIO, Hervé LAFITTE (pouvoir à Mme Maryse PAYBOU), Michel JESER, Jean-Luc NOURY (pouvoir à Mme Delia MATA-CIAMPOLI), Yves SALANAVE-PEHE, Gilbert AURRIAC (pouvoir à Mme Sylvie MOUSQUES DIT CABANOT), Anthony BERBEL, Olivier MOUNOLOU, Fabien LARRIVIERE (pouvoir à Mme Bernadette PRADA), Catherine LEYGUES (pouvoir à M. Jean-Marc TERRASSE), Hélène MARTEUILH, Marie-Thérèse LAVIELLE (pouvoir à M. Michel LABOURDETTE), Raymond INCHASSENDAGUE, David HABIB (pouvoir à M. Georges TROUILHET).

SECRETAIRES DE SEANCE : Mmes Bénédicte ALCETEGARAY, Nadia GRAMMONTIN.

RAPPORT N° 49 : VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2016 – BUDGET PRINCIPAL

Rapporteur : M. Christian LÉCHIT

Le compte administratif constate les réalisations en dépenses et en recettes et les compare aux prévisions budgétaires.

Il permet de constater les résultats qui seront affectés par délibération et fixe le montant des restes à réaliser.

Les tableaux ci-dessous présentent par section et chapitre les crédits ouverts au budget 2016, les réalisations et les restes à réaliser, mouvements réels et mouvements d'ordre confondus.

I - LES RESULTATS

OBJET	DEPENSES	RECETTES	RESULTAT
Fonctionnement	54 666 329,98	58 206 489,56	3 540 159,58
Réalisations de l'année 2016	54 666 329,98	54 852 246,14	185 916,16
Excédent de fonctionnement 2015 reporté	-	3 354 243,42	3 354 243,42

OBJET	DEPENSES	RECETTES	RESULTAT
Investissement	25 623 288,07	23 063 533,27	- 2 559 754,80
Réalisations de l'année 2016	20 666 989,79	18 265 035,61	- 2 401 954,18
Déficit d'investissement 2015 reporté	338 430,74		- 338 430,74
Restes à réaliser	4 617 867,54	4 798 497,66	180 630,12

II - SECTION DE FONCTIONNEMENT

I - DEPENSES : le taux de réalisation global est effectué **sans le virement à la section d'investissement qui est un virement prévisionnel qui ne donne pas lieu à réalisation.**

Les données du compte administratif permettent de mesurer la **capacité d'autofinancement réelle brute** de la collectivité. Elle s'élève à **4 607 842 €** en 2016 (7 691 838 € en 2015).

Le taux de réalisation global de la section de fonctionnement est de **98,49 %** (97,90 % en 2015).

Chapitres	Intitulé	Crédits ouverts	Réalisations	% de réalisation
	TOTAL DEPENSES	57 889 591,19	54 666 329,98	98,49 %
011	Charges à caractère général	9 527 746,25	9 106 369,19	95,58 %
012	Charges de personnel	16 533 735,57	16 477 053,32	99,66 %
014	Atténuation de produits	14 253 678,00	14 253 188,94	100,00 %
65	Charges de gestion courante	4 541 717,68	4 343 803,99	95,64 %
66	Charges financières	1 170 445,00	1 016 344,31	86,83 %
67	Charges exceptionnelles	3 459 000,00	3 453 712,10	99,85 %
	Total dépenses réelles de fonctionnement	49 486 322,50	48 650 471,85	98,31%
023	Virement à la section d'investissement	2 385 422,75		
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	6 017 845,94	6 015 858,13	99,97 %

- Les charges à caractère général

Elles s'élèvent à 9,10 M€ en 2016.

- Les charges de personnel

Les charges de personnel s'élèvent à 16,47 M€ en 2016.

- Les autres charges de gestion courante (indemnités des élus, contingents et participations obligatoires, subventions organismes publics et privés)

Les principaux postes composant ce chapitre sont les suivants :

- 1 315 086 € pour la contribution au SDIS,
- 216 300 € pour le transport scolaire collèges,
- 519 000 € pour les participations et subventions aux organismes publics,
- 2 022 701 € pour les associations.

- Les reversements de fiscalité

Les attributions de compensation versées aux communes se sont élevées à **11,48 M€** en 2016.

La contribution au fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales pris en charge par la communauté de communes de Lacq-Orthez a représenté **2,74 M€** en 2016.

- Les charges financières

Les intérêts de la dette se sont élevés à 1 016 344,31 €.

II – RECETTES : le taux de réalisation global est effectué **sans l'excédent reporté** qui ne donne pas lieu à réalisation.

Chapitres	Intitulé	Crédits ouverts	Réalisations	% de réalisation
	TOTAL RECETTES	57 889 591,19	54 852 246,14	100,53 %
013	Atténuation de charges	394 000,00	469 508,96	119,16 %
70	Produits des services	2 230 152,00	2 349 253,48	105,34 %
73	Impôts et taxes	36 101 280,00	36 249 982,60	100,41 %
74	Dotations, participations	12 698 642,83	12 372 486,56	97,43 %
75	Produits de gestion courante	686 593,62	783 819,34	114,16 %
76	Produits financiers	-	21 216,23	
77	Produits exceptionnels	860 656,79	1 012 047,55	117,59 %
	Total recettes réelles de fonctionnement	52 971 325,24	53 258 314,72	100,54 %
042	<i>Opérations d'ordre de transfert entre sections</i>	1 593 931,42	1 593 931,42	100,00 %
002	Excédent reporté	3 324 334,53		

- Les atténuations de charges (remboursements sur rémunérations de personnel)

Il s'agit des remboursements concernant le personnel : remboursements de l'Etat pour les emplois aidés et remboursements d'assurances notamment, qui s'élèvent à 469 509 € en 2016 (+ 75 508 € par rapport à la prévision).

- Les produits des services et du domaine

Les principaux postes se décomposent comme suit :

- les redevances d'occupation du domaine public : 66 765 € (recettes en augmentation par rapport à 2015),
- les produits des crèches : 378 163 € (+ 54 163 € par rapport à la prévision),
- les produits de la base de loisirs : 52 038 €,
- Le transport à la demande : 24 798 €,
- L'entretien des espaces verts 2016 : 105 299 €,
- Les mises à disposition de personnel : budget annexe déchets : 1 582 346 € ; autres mises à disposition : 85 570 €,
- Remboursements des charges collectives pour les bâtiments économiques : 28 025 €.

- Les impôts et taxes

Ce chapitre enregistre des recettes supplémentaires par rapport aux prévisions avec notamment + 12 868 € pour la CVAE, + 21 675 € pour les contributions directes (rôles supplémentaires), + 45 669 € pour la TASCOM, + 68 845 € pour l'IFER.

Les attributions de compensation négatives, versées par les communes ayant été calculées définitivement en fin d'année, elles s'élèvent à 734 082 € pour une prévision à 774 759 €.

- Les dotations, subventions et participations

Ce chapitre enregistre principalement :

- La dotation d'intercommunalité : 336 191 €,
- La dotation de compensation : 3 254 209 €,
- La dotation de compensation réforme de la TP : 6 954 396 €,
- Le reversement par les communes et par l'Etat de la DGD urbanisme : 57 180 €,
- Participation de la CAF pour les crèches : 1 150 306 €.

- Les produits de gestion courante

Ce chapitre est constitué essentiellement des revenus des immeubles pour un montant de 734 810 € et des produits divers pour 49 009 €.

- Les produits exceptionnels

Les produits exceptionnels sont pour l'essentiel :

- les cessions de terrains et de matériel pour un montant total de 707 712 €,
- des remboursements de sinistres et de charges : 42 406 €,
- le remboursement par le Syndicat mixte de l'aéroport de Pau au titre des aides aux compagnies low cost : 232 541 €.

III- SECTION D'INVESTISSEMENT

I - DEPENSES

Chapitres	Intitulé	Crédits ouverts	Réalisations	Restes à réaliser
	TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT	25 949 511,22	20 666 989,79	4 617 867,54
20	Immobilisations incorporelles	667 022,31	409 788,29	172 523,10
204	Subventions d'équipement versées	3 304 116,92	2 430 316,83	774 579,74
21	Immobilisations corporelles	2 420 788,62	1 733 250,44	558 383,23
23	Immobilisations en cours	12 511 049,63	9 853 139,55	2 657 247,15
13	Subventions d'investissement	175 200,00	175 200,00	-
16	Emprunts et dettes assimilées	2 713 100,00	2 702 569,62	-
27	Autres immobilisations financières	114 888,62	100 000,00	12 945,00
45	Opérations pour comptes de tiers	1 114 794,11	672 604,79	442 189,32
040	<i>Opérations d'ordre de transfert entre sections</i>	<i>1 593 931,42</i>	<i>1 593 931,42</i>	
041	<i>Opérations patrimoniales</i>	<i>996 188,85</i>	<i>996 188,85</i>	
001	Solde d'exécution négatif reporté n-1	338 430,74		

- les dépenses d'équipement

Les dépenses d'équipement et les opérations du centre culturel (opérations pour compte de tiers) s'élèvent à 10,59 M€.

Les dépenses restant à réaliser au 31/12/2016 s'élèvent à 4,6 M€.

Le taux de réalisation des dépenses d'équipement est de **69,21 %** contre 80,72 % en 2015 (dépenses mandatées).

- la dette

Le remboursement du capital de la dette s'est élevé à 2 702 569 € au titre du budget principal.

II – RECETTES

Chapitres	Intitulé	Crédits ouverts	Réalisations	Restes à réaliser
	TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT	25 949 511,22	18 265 035,61	4 798 497,66
13	Subventions d'investissement	5 843 688,41	2 559 475,85	2 279 085,66
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	2 552 361,00	-	2 000 000,00
	Total des recettes d'équipement	8 396 049,41	2 559 475,85	4 279 085,66
10	Dotations et fonds divers	2 302 870,17	2 361 035,40	327 412,00
1068	Excédent de fonctionnement capitalisé	644 138,86	644 138,86	-
165	Dépôts et cautionnements reçus	-	4 548,55	-
27	Autres immobilisations financières	493 433,00	315 579,67	192 000,00
024	Produit des cessions d'immobilisations	-108 198,34		
	Total des recettes financières	3 332 243,69	3 325 302,48	519 412,00
45	Opérations pour comptes de tiers	4 821 760,58	5 368 210,30	-
021	<i>Virement de la section de fonctionnement</i>	<i>2 385 422,75</i>		
040	<i>Opérations d'ordre de transfert entre sections</i>	<i>6 017 845,94</i>	<i>6 015 858,13</i>	
041	<i>Opérations patrimoniales</i>	<i>996 188,85</i>	<i>996 188,85</i>	

- les emprunts

2 M€ sont inscrits en restes à réaliser.

- Le fonds de compensation de la TVA (FCTVA)

En 2016, 2 361 035 € ont été perçus au titre des investissements réalisés.

- Les subventions d'équipement

Elles ont représenté 2,55 M€ en 2016 :

- DDTM terrains familiaux: 128 058 €,
- Centre culturel multimédia : conseil régional : 60 000 € ; conseil départemental : 51 500 €,
- Voirie: conseil départemental pour la voirie : 1 082 279 € et PVR : 283 255 €,
- Voirie : région, aménagement place François Mitterrand : 307 600 €,
- Commerce, artisanat : Fisac : 70 199 €,
- Base de loisirs : conseil régional : 59 208 €,
- Chemstart'up 2 : conseil régional : 480 000 €
- Office de tourisme : conseil départemental : 14 000 €,
- Zones d'activités : programme de requalification, conseil départemental : 23 374 €.

Conformément aux dispositions de l'article L 2121-14 du code général des collectivités territoriales, le conseil communautaire élit M. Patrice LAURENT comme Président. M. Jacques CASSIAU-HAURIE quitte la séance.

M. Patrice LAURENT invite le conseil à se prononcer sur le compte administratif du budget principal.

Le conseil communautaire à l'unanimité de ses membres,

- **donne acte** à son Président de la présentation faite du compte administratif du budget principal pour l'exercice 2016,
- **constate** les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion,
- **reconnait** la sincérité des restes à réaliser,
- **arrête** les résultats tels qu'ils ont été résumés ci-avant,
- **vote** les restes à réaliser en dépenses et en recettes.

Ainsi fait et délibéré à la date sus-indiquée,
Pour extrait certifié conforme,
Le Président,

Jacques CASSIAU-HAURIE



Acte certifié exécutoire

- Par publication ou notification le 29/03/2017

- Par transmission au Contrôle de Légalité le 29/03/2017

